



## COMMISSION SPORTIVE (restreinte)

DU 17 OCTOBRE 2019

**Membres présents :** F. BEUREL ; Y LE DENMAT ; M. ROLLAND.

**JOURNEE DU 13/10/2019 :**

**HILLION AS 1 / DINAN LEHON 2 : Coupe Ange LEMEE :**  
**Match arrêté à la 75<sup>ème</sup> minutes.**

La commission,

A étudié les raisons ayant entraîné l'arbitre à arrêter la rencontre,

A la lecture du rapport de l'arbitre, il s'avère que quelques spectateurs, pseudo supporter de l'équipe d'Hillion As 1 ont proféré au cours de la 1<sup>ère</sup> mi-temps des injures infamantes contre un des arbitres assistants.

Ces injures, toujours aussi violentes et parfois à la limite du tolérable ont perduré malgré la convocation du délégué de la rencontre par l'arbitre à la mi-temps.

Devant cette accumulation d'injures, l'arbitre a décidé d'arrêter la rencontre

En conséquence en application de l'article 8 Titre 1 des règlements de la LBF, police des terrains

Donne match perdu par pénalité à l'As HILLION et qualifie l'équipe de DINAN LEHON 2 pour la suite de la compétition

Impute une amende de 60 € au club d'HILLION AS

***Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la Lbf.***

**Le Président**  
**JY LE DENMAT**

**Le secrétaire**  
**M. ROLLAND**